



COMMUNIQUE DE PRESSE de SYLVIANE NOEL

La Roche-sur-Foron, le 1<sup>er</sup> juin 2023,

Sénatrice de la Haute-Savoie

## **La Sénatrice Sylviane NOËL réclame au gouvernement de donner aux maires les moyens efficaces de faire respecter les engagements de production de logements sociaux par les promoteurs**

**Par le biais d'une question orale, j'ai interpellé ce matin Olivier Klein, Ministre délégué chargé de la ville et du logement s'agissant de la problématique du maintien des logements permanents en zone touristique à forte pression foncière, devenus la proie des promoteurs pour la construction de résidences secondaires.**

Afin de lutter contre l'inflation des coûts induits par cette attrition du logement permanent, de nombreux élus adoptent des mesures visant à lutter contre ces phénomènes en imposant par exemple des zonages d'OAP permettant d'obliger la construction de 30 à 50 % de logements sociaux.

Malheureusement, ces outils ont une efficacité limitée, faute d'une inscription au stade du permis de construire dans le Code de l'Urbanisme. En effet, au stade de l'instruction du permis de construire, il n'est pas exigé la production d'un document voir un acte d'engagement entre le promoteur et le bailleur social garantissant l'intervention d'un bailleur social ayant obtenu les agréments de logements ainsi que leur répartition (PLS, PLUS, PLAI).

**Dans la pratique, il n'est donc pas rare de voir certains promoteurs peu scrupuleux ne pas respecter leurs engagements pris lors du dépôt de permis de construire de produire un pourcentage de logements sociaux, laissant les maires démunis pour sanctionner ces comportements.**

J'ai ainsi suggéré au Gouvernement **d'intégrer au stade du permis de construire l'obligation de fourniture d'une convention entre le bailleur social et le promoteur.**

Je déplore la réponse de refus du ministre qui considère que la réglementation actuelle est satisfaisante. Ce nouveau mépris des difficultés des territoires est exaspérant !

NB : Retrouvez au lien suivant <https://youtu.be/k2Wi0dJIC7E>, l'intégralité de mon intervention et la réponse du Ministre.

---

**Contact presse :**

Anne-Gabrielle JOUFFREY MATHIEU – Cabinet parlementaire de Sylviane NOËL - 04 50 25 18 10 – [ag.mathieu@sylvianoel.fr](mailto:ag.mathieu@sylvianoel.fr)

---